

CAS : SERVICES CONSEILS DESIGN INDUSTRIEL (SCDI)

Kadia-Georges Aka, François Labelle

Résumé académique

L'entreprise montréalaise SCDI, identifiée comme l'un des fleurons du développement durable au Québec, est une PME de service-conseil spécialisée en design industriel et en conception d'expositions. Fondée il y a huit ans, elle se distingue par une intégration exemplaire du développement durable (DD) dans ses pratiques. Avec seulement six employés, elle combine performance économique, responsabilité environnementale et engagement social.

1. L'engagement dans le développement durable (DD)

1.1 Convictions personnelles du président

L'engagement de SCDI découle directement des convictions de son président, issu d'une génération marquée par les premières crises environnementales. En tant que designer, il se donne pour devoir de concevoir des produits optimisant l'usage des ressources sans nuire à l'environnement.

1.2 Engagement environnemental

SCDI est la première firme-conseil au Canada certifiée « Compagnie carbone zéro ». Elle compense ses émissions par des programmes de reboisement et de neutralisation des gaz à effet de serre, évaluant l'empreinte carbone de chaque projet et plantant une quantité d'arbres équivalente aux émissions générées. L'entreprise a également acquis un terrain de 11 hectares pour compenser ses émissions et prévoit l'autosuffisance énergétique par l'éolien et le solaire.

1.3 Engagement social

SCDI soutient l'organisme Étiquette et favorise la production locale en confiant des mandats à des fournisseurs régionaux. L'entreprise encourage également les comportements responsables via un site Internet éducatif. Cet engagement illustre sa volonté de stimuler le développement socio-économique local et la conscience environnementale citoyenne.

2. Pratiques et outils de gestion du DD

Membre du Global Reporting Initiative (GRI), SCDI est l'une des plus petites entreprises au monde à publier un rapport annuel de développement durable. Elle collabore également avec Cataléthique et Étiquette, et évalue systématiquement l'empreinte écologique de ses projets. Son rapport annuel inclut des indicateurs économiques, environnementaux et sociaux, démontrant que la taille d'une entreprise n'est pas un obstacle à la responsabilité durable.

3. L'innovation chez SCDI

L'entreprise a développé le concept de « design éco-logique », une approche fondée sur la sobriété, le respect des matériaux et l'éco-efficacité. Elle privilégie les matériaux locaux et les procédés réversibles, et délivre à ses clients des attestations de développement durable indiquant la quantité de GES neutralisée. Cette innovation témoigne de son rôle pionnier en matière de design durable au Québec.

Conclusion

L'expérience de SCDI démontre qu'une PME peut conjuguer innovation, compétitivité et durabilité. Son engagement lui a permis de se différencier, d'attirer de nouveaux clients, de renforcer sa réputation et d'intégrer les principes du développement durable dans sa stratégie d'affaires. SCDI illustre ainsi la capacité des petites entreprises à jouer un rôle moteur dans la transition vers une économie plus circulaire et responsable.